



N° dossier Réserve au SPANC :  
.....

Vérification de bon fonctionnement et d'entretien **Le Pays Des Savanes**

Vente immobilière

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES SAVANES (C.C.D.S.)**

**SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (S.P.A.N.C.)**

1, Rue Raymond CRESSON – BP 437 Quartier Cabalou – 97310 Kourou  
Tél. 0594 22 00 17 – Fax. 0594 22 29 31 – Mail. [spanc@ccds-guyane.fr](mailto:spanc@ccds-guyane.fr)

## Formulaire

### **Demande de vérification de bon fonctionnement et d'entretien d'une installation d'assainissement non collectif dans le cadre d'une vente immobilière**

*En application de l'article L 271-4 du code de la construction, le vendeur d'un logement équipé d'une installation d'assainissement non collectif doit fournir, dans le dossier de diagnostic immobilier joint à tout acte (ou promesse) de vente, un document daté de moins de 3 ans délivré par le SPANC, informant l'acquéreur de l'état de l'installation.*

*La vérification de fonctionnement et d'entretien d'une installation d'assainissement non collectif existante effectuée par le SPANC est une exigence découlant de la Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992. Il est encadré par l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié par l'arrêté du 7 mars 2012 fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif dont la charge brute de pollution organique est inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5 et par l'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités d'exécution de la mission de contrôle du SPANC.*

**Le document complété doit être renvoyé au SPANC pour toute demande d'intervention. Votre présence ou celle d'un représentant est obligatoire lors de ce contrôle.**

## VOLET 1 Informations générales

### ► COORDONNÉES DU PROPRIÉTAIRE

Nom et prénom du propriétaire : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Tél : ..... Courriel : .....@.....

Adresse de l'installation d'assainissement (si différente de l'adresse du propriétaire) : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Tél : ..... Courriel : .....@.....

Référence cadastrale de l'habitation assainie (section et numéro) : .....

Référence cadastrale de l'implantation de l'installation d'assainissement (section et numéro) : .....

### ► CARACTÉRISTIQUES DE L'IMMEUBLE

#### Maison d'habitation individuelle

##### • Type de Résidence

 Principale  Secondaire  Location  Autre (préciser : .....) )Combien de **pièces principales\* (PP)** l'habitation compte-t-elle ? .....(En cas d'extension, indiquer le nombre de pièces principales\* après travaux)

\* Au sens de l'article R 111-1-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, les « pièces principales » sont définies comme étant celles destinées au séjour ou au sommeil, par opposition aux « pièces de services » (cuisine, salle de bain, buanderie, etc.)

##### • Occupation

Nombre d'habitants permanents : .....

Si l'habitation n'est pas occupée en permanence :

Nombre d'habitants saisonniers/occasionnels : .....

Périodes d'occupation : ..... mois/an

#### Autres immeubles

*(locaux commerciaux, hôtels, ensembles immobiliers regroupés, sanitaires isolés, etc.)*

Quel est (quels sont) le(s) type(s) de locaux qui est (sont) desservi(s) par l'installation ? .....

Quelle est la capacité d'accueil de l'immeuble ou nombre d'usagers permanents ? ..... personnes

Quel est le nombre d'Équivalents-Habitants retenu (si connu) ? ..... EH

**Partie réservée à l'agent du SPANC**  
Autre information à disposition du SPANC, complémentaire et/ou contradictoire avec la déclaration

### ► CARACTÉRISTIQUES DU TERRAIN

Superficie du terrain : ..... m<sup>2</sup>Terrain inondable :  Oui  NonPrésence d'une nappe d'eau\* :  Oui  Non  Ne sais pas*\*hors niveau exceptionnel des hautes eaux*

Alimentation en eau :

Consommation d'eau annuelle : .....m<sup>3</sup>

Présence d'un captage privé (prélèvement, puits, forage) à proximité ?

Oui  Non  Ne sais pas

*N.B. : il peut s'agir d'un captage situé sur la même parcelle ou sur une parcelle voisine*

Si oui :

- l'ouvrage est-il déclaré ?  Oui  Non

*N.B. : tout dispositif de prélèvement, puits ou forage, dont la réalisation est envisagée pour obtenir de l'eau destinée à un usage domestique au sens de l'article R. 214-5 du code de l'environnement, est déclaré au maire.*

- l'eau est-elle utilisée pour l'alimentation humaine ?

Oui  Non

- l'eau est-elle utilisée pour l'arrosage de légumes destinés à la consommation humaine ?

Oui  Non







## VOLET 2 Caractéristiques de l'installation

Nombre d'habitations raccordées à l'installation : .....

L'ensemble des eaux usées est-il raccordé à l'installation ?  Oui  Non  Ne sais pas

Les eaux pluviales sont-elles séparées de l'installation d'assainissement ?

Oui  Non  Ne sais pas

Âge de l'installation

Âge réel : préciser la date de réalisation ou de réhabilitation de l'installation : ... / ... / .....

Si inconnu, tranche d'âge approximative :

< 10 ans  10-15 ans  15-20 ans  20-25 ans  > 25 ans

Entretien de l'installation

Pas d'information disponible

Date de la dernière opération d'entretien : ... / ... / .....

Type d'entretien (vidange, changement de pièce, etc.) :

.....

Existence de justificatifs ?

Oui  Non

► DOCUMENTS EXISTANTS (à présenter à l'agent du SPANC lors de sa visite)

- Plans
- Étude de sol et/ou de filière
- Photos des travaux
- Factures
- Justificatifs d'entretien
- Contrat d'entretien
- Autre (préciser) : .....

Oui  Non

S'il n'existe pas de plan précis de l'installation, merci de décrire le système en reportant les

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES SAVANES – Service d'Assainissement Non Collectif

1, rue Raymond Cresson – BP 437 Quartier Cabalou – 97310 KOUROU

Tél. 0594 22 00 17 – Fax. 0594 22 29 31 Mail. [spanc@ccds-guyane.fr](mailto:spanc@ccds-guyane.fr)



éléments suivants sur un schéma :

- Les limites de la parcelle
- L'habitation et le bâti annexe (garage, piscine, terrasse, etc.)
- La sortie des eaux usées de l'habitation (WC, eaux de cuisine et de salle de bain)
- Les différents éléments de l'installation d'assainissement (fosse, épandage, etc.)
- Le rejet des eaux traitées le cas échéant
- Les voies de passage des véhicules
- Les puits, captages ou forages utilisés pour l'alimentation en eau potable le cas échéant

### Schéma / description

#### ENGAGEMENTS DU PROPRIÉTAIRE

Le propriétaire certifie que les renseignements formulés dans le présent dossier sont exacts. En outre, il s'engage :

- À rendre accessible l'ensemble des ouvrages (tampons ou trappes, couvercles de fosse, préfiltres, regards de visite.) ;
- À mettre à disposition les documents en la possession du SPANC concernant l'installation (plan, factures, photos, avis de conformité, diagnostics, bon de vidange, etc.) ;
- À s'acquitter de la redevance de 150,00€/installation prévue dans le règlement de service du SPANC-CCDS pour un contrôle diagnostic dans le cadre d'une vente

Adresse de facturation : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Tél : ..... Courriel : .....@.....

Fait à : ....., le .....

Signature

**PARTIE RESERVEE AU SPANC CCDS**

- Date de réception du dossier complété : .....
- Type de prestation réalisée : .....
- Redevance à acquitter : ..... €

Fait à Kourou, le .....

Signature de l'agent SPANC



**Une installation inaccessible et des regards non dégagés peuvent donner lieu à non-conformité de l'installation.**